

**Compte-rendu du conseil
de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 28 juin 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 16 juin 2016.

Nombre de membres en exercice : 64

Présents : 53

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE Éléonore BAGES Alain MERCHADOU Maryse BALSE Sébastien LANDAT Bruno DESMAISON
BIRON	
BOUILLAC	
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LALINDE	Christian BOURRIER Christine VERGEZ Christian ESTOR Catherine PONS Michel COUDERC Anne-Marie DROUILLEAU Jérôme BOULLET
LANQUAIS	Marie-Christine MAINTIGNIEUX
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	Jean-Marc GOUIN Annick GOUJON David FAUGERES

LIORAC SUR LOUYRE	Jean-Claude MONTEIL
LOLME	Bernard ETIENNE
MARSALES	Jean-Pierre PRETRE
MAUZAC ET GRAND CASTANG	Patrice MASNERI
	Christian CRESPO
MOLIERES	José DANIEL
MONPAZIER	Fabrice DUPPI
MONSAC	Daniel SEGALA
MONTFERRAND DU PERIGORD	Christine GRIMAL
NAUSSANNES	Pierre BONAL
PEZULS	
PONTOURS	Marie-Thérèse ARMAND
PRESSIGNAC VICQ	Benoît BOURLA
RAMPIEUX	Daniel GRIMAL
SAINT AGNE	Serge MERILLOU
SAINT AVIT RIVIERE	Jean-Gabriel MARTY
SAINT AVIT SENIEUR	Alain DELAYRE
SAINT CAPRAISE DE LALINDE	
SAINT CASSIEN	
SAINT FELIX DE VILLADEIX	Carole ALARY
SAINT MARCEL DU PERIGORD	Yves WROBEL
SAINT MARCORY	
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER	Gérard CHANSARD
SAINTE CROIX DE BEAUMONT	Jean-Pierre HEYRAUD
SAINTE FOY DE LONGAS	Philippe LAVILLE
SOULAURES	Magalie PISTORE
URVAL	Sébastien LANDEMAINE
VARENNES	Gérard MARTIN
VERDON	Jean-Marie BRUNAT
VERGT DE BIRON	Nathalie FRIGOUT

Absents excusés : Thierry DEGUILHEM, Paul-Mary DELFOUR, Philippe FRANCO, Gilbert LAMBERT, Jean-Marc LAFORCE, Mérico CHIES, Roger BERLAND, Laurent PEREA, Denis RENOUX

Pouvoirs :

Madame Christelle OSTINET, absente, avait donné pouvoir à Madame Annick GOUJON
Monsieur Gilbert LAMBERT, absent, avait donné pouvoir à Madame Christine VERGEZ
Monsieur Roger BERLAND, absent, avait donné pouvoir à Michel CALES, Maire de ALLES SUR DORDOGNE

ORDRE DU JOUR

1. Attribution du FPIC 2016
2. Révision des Attributions de Compensation suite à la CLECT
(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
3. Dotation de Solidarité Communautaire 2016
4. Renégociation d'emprunt
5. Schéma de Développement économique et Implantation
6. Décisions modificatives
7. Ressources humaines
Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} Juillet 2016
8. Mise en œuvre de la proposition n°43 du SCDI
Dissolution de syndicat mixte d'enseignement musical SMEN du Périgord pourpre et de la Vézère
9. Conventions ALSH
10. Décisions du Président
11. Questions diverses
 - Point sur la compétence assainissement
 - Organisation touristique

Monsieur le Président, Christian ESTOR, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Le compte rendu de la réunion précédente étant approuvé, Mr Patrice MASNERI est désigné comme secrétaire de séance.

1. Attribution du FPIC 2016

Monsieur Bruno DESMAISON, Vice-Président en charge des Finances explique au conseil que la collectivité a reçu notification de la part de la préfecture des fiches d'information relatives à la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2016).

Il précise que, pour la première année,

- le territoire n'est plus éligible à l'attribution du FPIC car son effort fiscal est inférieur à 1 (il est de 0.989902) mais bénéficie d'une garantie qui est, pour cette année, de 90 % de l'enveloppe de l'année précédente soit 413 135 €
- et que l'ensemble intercommunal doit une contribution de 24 029 €, c'est à dire un solde bénéficiaire de 389 106 € pour le territoire.

Sur proposition du Vice-Président, le conseil décide à l'unanimité, de retenir la répartition de droit commun:

	Prélèvement	Reversement
Montant notifié de l'ensemble intercommunal	-24 029 €	413 135€
Part de la CC des Bastides Dordogne-Périgord	-10 415 €	177 444€
Solde à répartir entre les communes membres	-13 614 €	235 691€

FPIC 2016	Prélèvement	Reversement
FPIC Territoire	-24 029 €	413 135€
CCBDP	-10 415 €	177 444€

ALLES-SUR-DORDOGNE	-213	6 256
BADEFOLS-SUR-DORDOGNE	-182	2 616
BANEUIL	-576	1 634
BAYAC	-261	4 108
BEAUMONTOIS EN PERIGORD	-1346	25 110
BIRON	-146	2 596
BOUILLAC	-79	2 134
BOURNIQUEL	-45	1 040
LE BUISSON-DE-CADOUIN	-1 297	29 993
CALES	-248	5 828
CAPDROT	-296	6 461
CAUSE-DE-CLERANS	-192	5 507
COUZE-ET-SAINT-FRONT	-485	9 752
GAUGEAC	-73	1 634

LALINDE	-2479	26 809
LANQUAIS	-323	7 042
LAVALADE	-56	1 528
LIORAC-SUR-LOUYRE	-173	2 707
LOLME	0	3 827
MARSALES	-132	3 945
MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	-591	10 813
MOLIERES	-218	4 480
MONPAZIER	-339	7 311
MONSAC	-142	2 775
MONTFERRAND-DU-PERIGORD	-133	2 406
NAUSSANNES	-134	2 926
PEZULS	-98	2 124
PONTOURS	-122	3 199
PRESSIGNAC-VICQ	-299	6 498
RAMPIEUX	-79	2 348
SAINT-AGNE	-306	4 024
SAINT-AVIT-RIVIERE	-78	934
SAINT-AVIT-SENIEUR	-296	7 910
SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE	-738	3 211
SAINT-CASSIEN	-32	314
SAINTE-CROIX	-61	1 312
SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX	-306	4 149
SAINTE-FOY-DE-LONGAS	-201	3 208
SAINT-MARCEL-DU-PERIGORD	-126	1 982
SAINT-MARCORY	-44	654
SAINT-ROMAIN-DE-MONPAZIER	-62	1 177
SOULAURES	-63	771
URVAL	-106	1 929
VARENNES	-290	5 288
VERDON	-40	596
VERGT-DE-BIRON	-108	2 825

2. Révision des Attributions de Compensation suite à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Monsieur Bruno DESMAISON, Vice-Président en charge des Finances explique au Conseil que les attributions de compensation ont été déterminées depuis 2013 pour assurer la neutralité fiscale et budgétaire sur le territoire.

Il précise que le code général des impôts prévoit et encadre les cas de révision des attributions de compensation à leurs communes membres. Désormais, les AC pourront être révisées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et l'unanimité des conseils municipaux des communes membres concernées, ceci en tenant compte des évaluations issues du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Après présentation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en date du 20 juin 2016 sur les méthodes d'évaluation des charges à retenir, un

débat s'ouvre sur la proposition de répartition de la régularisation des charges des Ordures ménagères sur l'exercice 2015.

Le Conseil décide de reporter la décision pour cette partie à la réunion de septembre.

Le Président propose donc, au Conseil Communautaire d'entériner les attributions de compensation 2016 conformément au tableau récapitulatif ci-annexé.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

➤ Approuve à l'unanimité les montants mentionnés dans le tableau des attributions de compensation 2016 ci-joint.

3. Dotation de Solidarité Communautaire 2016

Monsieur Bruno DESMAISON, Vice-Président en charge des Finances explique que les communes membres de l'ex communauté de communes du Monpaziérois percevaient une dotation de solidarité de leur structure intercommunale et ont continué à la percevoir en 2013, 2014 et en 2015.

Il propose de la reconduire pour l'année 2016 selon les mêmes modalités d'attribution que l'année précédente c'est-à-dire :

- Même montant total de la dotation de solidarité : 153 575 €
- Répartition selon les mêmes indices c'est-à-dire ceux ci-dessous
- Versement par trimestre

<i>Communes</i>	<i>Indices</i>	<i>Montant annuel de la dotation de solidarité</i>	<i>Montant à reverser le 30 Juin</i>	<i>Montant à reverser le 22 Septembre,</i>	<i>Montant à reverser le 22 Novembre</i>
<i>Biron</i>	<i>0,15473</i>	<i>23 763</i>	<i>11 882</i>	<i>5 941</i>	<i>5 940</i>
<i>Capdrot</i>	<i>0,17803</i>	<i>27 341</i>	<i>13 670</i>	<i>6 835</i>	<i>6 836</i>
<i>Gaugeac</i>	<i>0,06591</i>	<i>10 122</i>	<i>5 062</i>	<i>2 531</i>	<i>2 529</i>
<i>Lavalade</i>	<i>0,03599</i>	<i>5 527</i>	<i>2 764</i>	<i>1 382</i>	<i>1 381</i>
<i>Lolme</i>	<i>0,03627</i>	<i>5 570</i>	<i>2 786</i>	<i>1 393</i>	<i>1 391</i>
<i>Marsalès</i>	<i>0,11378</i>	<i>17 474</i>	<i>8 736</i>	<i>4 368</i>	<i>4 370</i>
<i>Monpazier</i>	<i>0,20191</i>	<i>31 008</i>	<i>15 504</i>	<i>7 752</i>	<i>7 752</i>
<i>St Avit Rivière</i>	<i>0,05261</i>	<i>8 080</i>	<i>4 040</i>	<i>2 020</i>	<i>2 020</i>
<i>St Cassien</i>	<i>0,02148</i>	<i>3 299</i>	<i>1 650</i>	<i>825</i>	<i>824</i>
<i>St Marcory</i>	<i>0,01867</i>	<i>2 867</i>	<i>1 434</i>	<i>717</i>	<i>716</i>
<i>St Romain</i>	<i>0,02712</i>	<i>4 165</i>	<i>2 082</i>	<i>1 041</i>	<i>1 042</i>
<i>Soulaures</i>	<i>0,02147</i>	<i>3 298</i>	<i>1 648</i>	<i>824</i>	<i>826</i>
<i>Vergt de Biron</i>	<i>0,07202</i>	<i>11 061</i>	<i>5 530</i>	<i>2 765</i>	<i>2 766</i>
Total dotation de solidarité		153 575	76 788	38 394	38 393

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- l'attribution d'une dotation de solidarité aux communes de l'ex Communauté de communes du Monpaziérois d'un montant annuel total de 153 575 € ;

- le versement de cette dotation aux communes aux échéances ci dessus.

4. Renégociation d'emprunt

Monsieur Bruno DESMAISON, Vice-Président en charge des Finances expose la proposition de la Caisse d'Épargne concernant la renégociation d'un prêt de 152 000 € contracté le 15 mai 2007 afin de financer le réseau d'assainissement collectif de Saint Avit Sénieur.

Le taux initial était de 4.16 %. La Caisse d'Épargne propose actuellement pour ce prêt un taux de 1.39%.

Le capital dû étant de 96 961.08 €, l'indemnité de remboursement anticipé s'élève à 2 016.79 € et la commission d'engagement à 150 €.

Le Vice-Président explique que les 43 échéances trimestrielles s'élèveront à 2 482.06 € chacune au lieu de 2 808.00 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter la proposition de renégociation du prêt n° 1631180 à la date du 23/08/2016, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents en vue de la réalisation de cette opération.

5. Schéma de Développement économique et Implantation

Monsieur Jean-Marc GOUIN, Vice-Président en charge de l'Economie et du Tourisme explique que dans sa séance plénière du 24 juin 2013, le Conseil Régional d'Aquitaine a décidé de mettre en place une nouvelle approche auprès des territoires en mutation économique et de s'engager avec eux de manière contractuelle pour faciliter la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel en matière de développement économique, de formation et d'accès à l'emploi.

L'enjeu pour la Région Aquitaine est de mobiliser au sein d'un Contrat Aquitain pour le Développement de l'Emploi Territorial (CADET), de manière prioritaire et concentrée, l'ensemble de ses dispositifs d'intervention en matière de Développement économique et de formation, et de coordonner l'action des différentes collectivités publiques au profit d'un projet global porté par les acteurs locaux.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, CAB, a signé le 11 septembre 2014 une convention de partenariat avec la Région Aquitaine et le département de la Dordogne traduisant la déclinaison opérationnelle du dispositif sur le territoire de la CAB.

Le plan d'actions CADET se décline en 5 axes dont un consacré à l'accueil des activités économiques. Il a été convenu que cet axe se traduise par la mise en place d'un schéma de développement économique et d'implantation visant à définir et organiser la stratégie économique du territoire à l'échelle du bassin d'emploi du sud bergeracois. Le périmètre retenu est donc celui du Pays.

Le maintien et le renouvellement du tissu économique du Pays du Grand Bergeracois sont des enjeux majeurs pour les acteurs économiques locaux car vecteurs du dynamisme du territoire. Aussi face à la compétitivité de plus en plus accrue entre les territoires, les collectivités du Bergeracois se doivent de mener une stratégie offensive et visible pour le développement de leur territoire.

Dans un contexte où le territoire s'est doté d'un SCOT, il s'agit d'affiner les orientations en matière de développement économique et de se positionner au sein du périmètre de la nouvelle région.

Ce schéma coordonnera à terme les politiques économiques à l'échelle du pays et sera élaboré en concertation avec les différentes collectivités du territoire concerné. Il permettra également de positionner l'offre économique de manière lisible et de développer une stratégie d'attractivité et de marketing territorial.

Une étude doit permettre aux acteurs locaux d'avoir une vision prospective et concertée du développement économique du Pays. Pour cela, il s'agira :

- d'affiner la réflexion engagée dans les différentes collectivités du Pays du Grand Bergeracois ;
- de mettre en exergue les potentialités économiques du territoire ;
- d'avoir une vision prospective du développement économique et de ses filières ;
- d'établir un schéma d'accueil des entreprises cohérent en analysant l'offre actuelle en matière de foncier et d'immobilier à vocation économique ;
- de renforcer l'animation économique du territoire ;
- de construire une démarche de marketing territorial concerté en adéquation avec les caractéristiques et forces intrinsèques du territoire.

Le montant de cette étude est estimé à 60 000 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Taux d'intervention bonifié Cadet	Recettes
Région	50%	30 000€
Pays (Leader)	30%	18 000€
CCBDP	3,33%	2 000€
Communauté de communes du pays	6,66%	4 000€
Communauté d'agglomération Bergerac	10%	6 000€

Le Vice-Président propose :

- De s'engager dans cette démarche de développement
- De participer à hauteur de 2 000 € au Schéma de développement économique dont le Maître d'ouvrage est la CAB

Le Conseil accepte à l'unanimité, la proposition du Vice-Président et autorise le Président à signer tout document nécessaire se rapportant à cette action.

6. Décisions modificatives

Monsieur Bruno DESMAISON, Vice-Président en charge des Finances explique que cette décision modificative va permettre d'inscrire les montants précis pour le FPIC, les dotations de l'Etat (dotation intercommunalité et de compensation) ainsi que pour les AC (Attributions de Compensation dont les montants seront revus en Septembre).

	Dépenses		Recettes	
FPCI	art 73925	10 415.00	art 7325	7 444.00
Dot intercommunalité			art 74124	39 831.00
Dot compensation			art 74126	-9 909.00
AC	art 73921	-40 526.00	art 7321	18 994.00

Il précise, comme cela a été détaillé lors du budget, que la totalité des lots de la ZAE Les Galandoux sur la commune de LALINDE a été vendue et il est possible de clôturer le Budget Annexe et d'intégrer les soldes dans le budget principal (- 51 332.19 € en fonctionnement et 350 000 € en investissement).

	Dépenses		Recettes	
ZAE Les Galandoux	art 6745	51 332.19	art 27638	350 000.00

En attendant une affectation ultérieure, la décision modificative se traduit par une affectation en dépenses imprévues de 35 138.81 € en fonctionnement et de 350 000 € en investissement.

	Dépenses		Recettes	
Dépenses imprévues	art 020	350 000.00		
	art 022	35 138.81		

7. Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} Juillet 2016

Le Président explique la nécessité d'intégrer les nouvelles évolutions liées :

- aux validations de la Commission Administrative Paritaire Départementale du 26 février 2016 et aux propositions du Président pour les avancements de grades suivants :

GRADES ACTUELS	QUOTITE	NOUVEAUX GRADES	QUOTITE	DATE PROPOSEE
ADJOINT ADMINISTRATIF de 2 ^{ème} Classe	30 H	ADJOINT ADMINISTRATIF de 1 ^{ère} Classe	30 H	01/07/2016
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2 ^{ème} Classe	35 H	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 1 ^{ère} Classe	35 H	01/07/2016
ADJOINT TECHNIQUE de 2 ^{ème} Classe	35 H	ADJOINT TECHNIQUE de 1 ^{ère} Classe	35 H	01/07/2016
AGENT SOCIAL de 1 ^{ère} Classe	30 H	AGENT SOCIAL PRINCIPAL de 2 ^{ème} Classe	30 H	01/07/2016
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE de 1 ^{ère} Classe	35 H	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL de 2 ^{ème} Classe	35 H	01/07/2016
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	35 H	EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	35 H	01/07/2016

- à l'avis du Comité Technique en date du 09/06/2016 relatif à l'augmentation du temps de travail de la conseillère en séjour et de la réorganisation du point d'information touristique de Beaumontois en périgord :

GRADES ACTUELS	QUOTITE	NOUVEAUX GRADES	QUOTITE	DATE PROPOSEE
REDACTEUR	23.31 H	REDACTEUR	35 H	01/07/2016

- aux évolutions des compétences de la Communauté de Communes et aux mouvements de personnels :

GRADES ACTUELS	QUOTITE	NOUVEAUX GRADES	QUOTITE	DATE PROPOSEE
ADJOINT TECHNIQUE de 2 ^{ème} Classe	11 H			01/07/2016
ADJOINT TECHNIQUE de 2 ^{ème} Classe	8.75 H			01/07/2016
ADJOINT TECHNIQUE de 2 ^{ème} Classe	8 H			01/07/2016
REDACTEUR	17.50 H			01/07/2016
REDACTEUR PRINCIPAL de 1 ^{ère} Classe	20 H			01/07/2016
REDACTEUR	35 H			01/07/2016
REDACTEUR	35 H			01/07/2016
REDACTEUR	23.31 H			01/07/2016
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 2 ^{ème} Classe	35 H			01/07/2016
ADJOINT ADMINISTRATIF de 2 ^{ème} Classe	23 H			01/07/2016
EDUCATEUR PRINC. JEUNES ENFANTS	35 H			01/07/2016

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} juillet prochain, les évolutions énumérées ci-dessus,
- **ADOpte** à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs et des emplois ci-annexé,
- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches administratives se rapportant aux évolutions ci-dessus exposées.

8. Mise en œuvre de la proposition n°43 du SCDI - Dissolution de syndicat mixte d'enseignement musical SMEN du Périgord pourpre et de la Vézère

La proposition de S.D.C.I prévoit à compter du 1^{er} janvier 2017, la dissolution du syndicat mixte d'enseignement musical (SMEM) du Périgord Pourpre et de la Vézère, composé de la commune de LALINDE et de la CCBDP en substitution de 13 de ses communes membres.

Il s'agit de permettre en premier lieu de mettre un terme à la situation juridique irrégulière dans laquelle se trouve le SMEM au regard des règles concernant l'adhésion des groupements de collectivités territoriales et de répondre également aux objectifs et aux orientations prévus par la Loi NOTRe en matière de rationalisation du nombre de syndicats et suppression des doubles emplois entre établissements publics.

Monsieur le Président propose d'accepter la dissolution du SMEM à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président.

9. Conventions ALSH

Madame Maryse BASLSE, Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse explique au Conseil Communautaire :

Vu la compétence Enfance Jeunesse dévolue à la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord

Vu le renouvellement en cours du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la CAF ;

Considérant le bilan positif du partenariat établi en 2015 avec ces 3 centres de loisirs et l'amélioration du service rendu aux familles de l'ex territoire de la Communauté de Communes de Cadouin ;

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 d'un montant de :

- 970 € au profit de l'Association Espace Enfance gestionnaire du CLSH de Belvès dont le siège social est situé rue Antoine Despont 24170 BELVES.
- 6861 € au profit de l'Association des deux rivières dont le siège social est situé à la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne 24220 ST CYPRIEN
- 1480 € au profit de la Commune de Lalinde Le Bourg 24150 LALINDE

DECISIONS DU PRESIDENT

08 – Attribution du marché de travaux accord-cadre à bon de commandes – « Voirie 2016 » –

les entreprises retenues sont :

- Lot 1 – secteur de Cadouin : EUROVIA Aquitaine –BP 628- 24106 Bergerac
- Lot 2 – secteur de Lalinde : HERAUT - ZA La Rivière –BP26- 24260 Le Bugue
- Lot 3 – secteur de Beaumontois : SAS ETR – Route de Beaumont – 24150 BAYAC

- Lot 4 – secteur de la Louyre : EUROVIA Aquitaine –BP 628- 24106 Bergerac

09 – marché maîtrise d'œuvre aménagement de l'accès au Pôle des Services – avenant n° 2 –

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'accès du Pôle des services à la personne à Lalinde est transféré à la société SAS ING& MO par avenant

10 – Remboursement Assurance pour le préjudice matériel au véhicule CZ 442 WT

Le remboursement d'un montant de 693.86 € est accepté.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christian ESTOR rappelle la réunion concernant l'Assainissement qui aura lieu le vendredi 1^{er} juillet à 14h30 à BEAUMONTOIS EN PERIGORD ainsi que les personnes invitées et insiste sur l'importance de cette réunion. En effet, cette réunion permettra d'engager la réflexion sur la prise de compétence par la communauté de l'assainissement collectif et sur les modalités de la mise en œuvre.

Concernant le tourisme, Jean-Marc GOUIN prend la parole et commente les réunions et démarches en cours. Il explique qu'une nouvelle commission aura lieu en septembre et invite les élus à s'y rendre. La loi NOTRe invite les territoires à réfléchir à une nouvelle organisation et peut-être faudra-t-il procéder à la création d'un Office de Tourisme? Il faudra travailler pour s'ouvrir vers le tourisme extérieur donc sur une forme de type EPIC ; (dans ce cas la Collectivité devra rester maître de cette structure).

Il est précisé que l'Agence de Développement Touristique (ADT) tiendra une AG en septembre et qu'ayant pu pérenniser son fonctionnement dans la communauté de communes ou au Pays, elle ne poursuivra sans doute pas son activité au-delà de 2016.

S'agissant du CIAS, Serge MERILLOU prend la parole afin de rappeler qu'un audit est en cours, et qu'il faut, à l'issue de ses conclusions (en septembre), s'attendre à une restructuration lourde et non à des aménagements. L'activité décroît au-delà des prévisions et donc la situation ne cesse de se dégrader. Les agents du CIAS en sont informés.

La question d'un retour aux 4 anciennes structures avec un financement communal est posée.

Un conseiller communautaire commente le rapport financier remis par le Vice Président en charge des Finances en début de réunion et déplore qu'il ne présente aucune analyse sur l'avenir. N'aurait-il pas été intéressant de débattre sur l'instauration de la taxe foncier bâti vu

l'intégration des soldes du budget annexe de la ZAE les Galandoux et l'économie réalisée sur le marché voirie?

Le Vice-Président réplique que les communautés de communes sont par essence destinées à réaliser des investissements et que leur structure financière doit pouvoir le permettre.

Le Président explique que les communes de l'ex CCBL avaient fait l'avance des fonds permettant la réalisation de la ZAE, qu'il serait normal que ces fonds aillent au financement d'équipements sur ces communes, et qu'il a été acté qu'ils seraient affectés au projet Velo route voie verte (voir DM).

Concernant la voirie, il est répondu que lors du vote du budget, il ne pouvait être présumé une telle évolution du marché des travaux publics et qu'une réunion avec les élus concernés par la voirie communautaire sera programmée.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h10.

La prochaine réunion est prévue le Mardi 20 SEPTEMBRE 2016 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.

ANNEXES

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

AC 2016	AC Provisaires 2016		Régul 2015 A Réintégrer			AC réelles 2016		régul 2016 Docs urba 2016	AC année 2016 (28/06/2016)
	cpt 7321	cpt 73921	Régul OM de 2013 à 2015	Doc urba 2015	Total à réintégrer	AC Réelles 2015	Voirie		
ALLES-SUR-DORDOG	-25 266	25 266				-25 266		-25 266	
BADEFOLS-SUR-DOR	9 409	9 409 €				9 409		9 409	
BOUILLAC	-2 806	2 806				-2 806		-2 806	
CALES	16 204	16 204 €				16 204		16 204	
LE BUISSON-DE-CAD	-70 337	70 337				-70 337		-70 337	
PONTOURS	-11 302	11 302				-11 302		-11 302	
URVAL	-8 395	8 395				-8 395		-8 395	
BIRON	-297	297				-297		-297	
CAPDROT	39 765	39 765 €				39 765		39 765	
GAUGEAC	-1 476	1 476				-1 476		-1 476	
LAVALADE	1 364	1 364 €				1 364		1 364	
LOLME	2 136	2 136 €				2 136		2 136	
MARSALES	-18 476	18 476				-18 476		-18 476	
MONPAZIER	3 621	3 621 €				3 621		3 621	
SAINT-AVIT-RIVIERE	14 543	14 543 €				14 543		14 543	
SAINT-CASSIEN	3 772	3 772 €				3 772		3 772	
SAINT-MARCORY	11 632	11 632 €				11 632		11 632	
SAINT-ROMAIN-DE-N	16 051	16 051 €				16 051		16 051	
SOULAURES	20 509	20 509 €				20 509		20 509	
VERGT-DE-BIRON	-11 131	11 131				-11 131		-11 131	
BAYAC	72 470	72 470 €				72 470		72 470	
BEAUMONTOIS-EN-P	83 093	83 093 €				83 093		83 093	
BOURNIQUEL	-15 269	15 269				-15 269		-15 269	
MOLIERES	-17 120	17 120				-17 120		-17 120	
MONSAC	431	431 €				431		431	
MONTFERRAND-DU-	4 933	4 933 €				4 933		4 933	
NAUSSANNES	-10 258	10 258				-10 258		-10 258	
RAMPIEUX	-35 395	35 395				-35 395		-35 395	
SAINT-AVIT-SENEUR	-25 187	25 187				-25 187		-25 187	
SAINTE-CROIX	-27 290	27 290				-27 290		-27 290	
COUZE-ET-SAINT-FRC	-16 140	16 140				-16 140		-16 140	
LALINDE	694 928	694 928	-134	-6 300	6 434,00	-9 706		-9 706	
LANQUAIS	-5 679	5 679				7 800,00		7 800,00	
VARENNES	3 417	3 417	11 573	-7 800	11 573,00	-17 252		-17 252	
BANEUIL	370 866	370 866	11 680		11 680,00	-8 263		-8 263	
CAUSE-DE-CLERANS	23 546	23 546				370 866		370 866	
LORAC-SUR-LOUYRE	28 172	28 172	4 749	-7 800	3 051,00	26 597	- 17 610	8 987	
MAUZAC-ET-GRAND-	127 191	127 191	-2 094		2 094,00	30 266	- 17 240	13 026	- 5 000
PEZULS	14 774	14 774	-112		112,00	127 303		127 303	8 026
PRESSIGNAC-VICQ	49 510	49 510				14 774	- 12 174	2 600	
SAINT-AGNE	118 222	118 222	11 737		11 737,00	37 773		37 773	2 600
SAINT-CAPRAISE-DE-	430 396	430 396	21 026		21 026,00	97 196		97 196	37 773
SAINT-FELIX-DE-VILL	79 335	79 335	4 622		4 622,00	425 774	- 45 040	380 734	37 773
SAINT-MARCEL-DU-P	26 337	26 337	11 837		11 837,00	67 498		67 498	97 196
SAINTE-FOY-DE-LONK	23 307	23 307	8 413		8 413,00	17 924		17 924	67 498
VERDON	7 551	7 551	1 304		1 304,00	22 003		22 003	17 924
			723		723,00	6 828	- 4 593	2 235	22 003
						-			2 235
						-			
						-			
TOTAL	1 995 661	3 018 244	85 324	-21 900	63 424,00	1 932 237	- 96 657	1 835 580	- 25 000
									1 810 580